



## LA CRISE DU CORONAVIRUS

# Les plaisanciers pourront-ils retourner sur l'eau le 11 mai ?



► Les bateaux sont à quai depuis le début du confinement et l'arrêt d'interdiction de naviguer. *ML*



## NAUTISME

La pression est mise sur le gouvernement pour que les bateaux puissent sortir. Quant aux activités qui nécessitent de passer par la plage, la question reste posée.

**Yanick Philipponnat**

La décision, très attendue, est désormais entre les mains du gouvernement en lien avec les préfetures maritimes. Les propriétaires de bateaux vont-ils pouvoir accéder à leur navire et recommencer à voguer dès le 11 mai, date du début de déconfinement progressif ?

La fumée blanche pourrait sortir le 7 mai comme l'a avancé hier soir le magazine *Voiles et voiliers* sur son site. C'est au conditionnel mais les sorties en mer pourraient être accordées et très restrictives : navigation à la journée, retour obligatoire le soir au port de départ et limitation du nombre d'équipiers en fonction de la taille du bateau. Et il faudrait être à moins de 100 km de son navire.

### ■ « Les conditions de reprise réunies »

« Nous avons réuni la filière et nous avons présenté le plan d'action pour être prêt le 11 mai, c'est indispensable pour sauver la saison 2020 qui s'annonce difficile. Pour toutes les unions portuaires régionales, toutes les conditions de reprise de l'activité sont réunies, rien ne s'y oppose, indique le Catalan Serge Pallarès, président de la FFPP (Fédération française des ports de plaisance). L'accès aux ports pour les plaisanciers doit être

*combiné à l'autorisation de naviguer pour garantir le respect des conditions sanitaires. »*

Denis Robin, le secrétaire général de la mer, a confié à cette même FFPP l'élaboration des bonnes pratiques sanitaires pour une reprise des activités. Le document a été remis au "ministre de mer" en début de semaine.

« Il énumère des comportements responsables à avoir sur le port, comme mettre des masques, des gants, avoir des distanciations raisonnables avec les agents du port etc. », poursuit Serge Pallarès.

Les 500 ports concernés, dont 40 maritimes et 30 fluviaux en Occitanie (pour environ 40 000 bateaux et au moins le double de pratiquants), attendent donc maintenant la levée de l'arrêté d'interdiction de navigation.

### ■ « Sinon ils vont faire l'apéro »

Denis Robin, lors de la table-ronde en visioconférence avec toute la filière, a reconnu que « les ports de plaisance sont à la croisée des chemins entre transport, tourisme et logistique ». Il a ainsi demandé « une prise en compte de la situation des ports de plaisance dans la réflexion plus globale qui est en cours ».

Pour Michel Cavaillès, directeur du port de Port-Camargue (Gard), le plus grand d'Europe avec 5 000 anneaux, l'autorisa-



tion relève du bon sens : « Tous les directeurs de ports ont le même diagnostic, à partir du moment où il y a déconfinement de notre région qui est en "vert", les gens vont venir s'aérer, voir leur bateau qu'ils n'ont pas vu depuis sept semaines et le préparer pour la saison qui débute, analyse-t-il. Sur les pontons, il va y avoir une concentration de personnes, il faut qu'ils puissent aller en mer car c'est la proximité qui est dangereuse. On connaît l'histoire, ils vont laver

leur bateau, discuter avec les voisins et finir avec l'apéro, en mer c'est là où ils seront le mieux. »

Forte de 2000 adhérents en Occitanie, la Fédération nationale de la plaisance et de la pêche (FNPP), est aux aguets et soutient la demande des ports. D'autant que la saison du thon rouge, si prisé, arrive... Elle parle également d'une décision qui serait logique.

« Sous réserve d'employer les mesures et les règles sanitaires en vigueur, qu'une per-

sonne passe du temps en mer sur son bateau, il n'y a pas grand risque Covid », abonde Jean-Claude Hodeau, le président du comité d'Occitanie.

Enfin, la FIN (fédération des industries nautiques) met aussi la pression : « Bon nombre d'entreprises de la région dépendent de cette activité, il faut que les gens puissent retourner à leur bateau et naviguer », insiste l'Héraultaise Collette Certoux, réélue vice-présidente nationale de la FIN mercredi.



---

## LA QUESTION

---

### ET LE PADDLE, LE KITE, LE SURF ?

Si la navigation sera sans doute permise le 11 mai, qu'en est-il des autres activités, surf, paddle, kite ou nage aquatique ? Elles nécessitent de passer par les plages interdites jusqu'au 2 juin. Pourtant, Édouard Philippe a validé la pratique d'une activité sportive « individuelle en plein air et en respectant la distanciation physique ». Du coup, les pratiquants montent au créneau parce qu'ils répondent à ces critères. « On est en mer, seul, loin du monde, ce serait paradoxal de nous interdire de sortir, il faut une équité », réagit Thomas Kraemer, moniteur de kitesurf à la Franqui (Aude), haut-lieu de pratique de ce sport. Il rappelle qu'en Australie, avec un confinement identique, c'est autorisé. Comme la fédération nationale de surf, il défend l'idée de "plage dynamique" : des accès réservés et balisés sur le sable pour acheminer les pratiquants sur l'eau. Préfets et maires pourraient jouer un rôle. « Nous avons demandé au gouvernement de clarifier ce point, il faut des balisages pour la pratique de ces sports », indique Colette Certoux, vice-présidente de la FIN (Fédération des industries nautiques).